

ORGANISATION DES COMPETITIONS

REFERENTIEL RELATIF A LA FORMATION DES JUGES

21/01/2015

Préambule

Ce document présente les phases et le contenu des formations destinées aux différents acteurs bénévoles appelés à intervenir sur l'organisation des compétitions organisées sous l'égide de la FFS.

Personnels concernés

Sont concernés par ces formations le corps arbitral (Juges et Délégués Techniques) mais également les prestataires (Traceurs et Chronomètres).

Conditions générales requises

Il convient, pour accéder aux différentes formations, de posséder une Licence Compétiteur ou Dirigeant en cours de validité.

Les brevets qui sanctionnent les différentes étapes de la formation ne seront validés que sous les conditions suivantes :

- ✓ majorité du licencié,
- ✓ possession d'une Licence Compétiteur ou Dirigeant en cours de validité,
- ✓ participation aux sessions de recyclage,
- ✓ pratique de la ou des fonctions à raison de 2 missions par saison.

Domaines d'application

Les directives suivantes sont applicables dans tous les domaines susceptibles d'être demandeur d'une formation, et en particulier :

- ✓ les clubs,
- ✓ les ESF,
- ✓ le milieu scolaire par le biais du programme Jeune Officiel de l'UNSS,
- ✓ les lycées des Pôles Espoirs dans le cadre des actions menées en direction des élèves,
- ✓ lors des stages préalables aux brevets d'état (Diplôme d'Etat de Ski – Moniteur National de Ski Alpin , BEES2)
- ✓ lors des stages-examens de traceurs régionaux,
- ✓ lors des formations d'entraîneurs fédéraux,
- ✓ lors des formations des moniteurs fédéraux (MF1 et MF2, entraîneurs de clubs des différentes activités).

Les différents brevets

Les différents brevets et leurs abréviations sont ainsi déclinés :

✓ Juge de Compétition	JC	Alpin – Fond – Biathlon – Saut – Snowboard – Ski Freestyle – Telemark – Ski de Vitesse – Ski sur Herbe
✓ Juge (pour les disciplines à notation)	J	Ski Freestyle – Snowboard - Saut
✓ Directeur d'Epreuve (pour les disciplines concernées)	DE	Saut et Combiné Nordique
✓ Délégué Technique FFS	DTF	Alpin – Fond – Biathlon – Roller Ski - Saut et Combiné Nordique – Snowboard – Ski Freestyle – Telemark – Ski de Vitesse – Ski sur Herbe
✓ Délégué Technique International	DTI	Alpin – Fond – Biathlon – Roller ski - Saut et Combiné Nordique – Snowboard – Ski Freestyle – Telemark – Ski de Vitesse – Ski sur Herbe
✓ Juge International (pour les disciplines concernées)	JI	Biathlon – Ski Freestyle – Saut
✓ Chronométrateur	CHRONO.	Module de base.
	CHRONO. NORD	Unité de valeurs Nordiques
✓ Traceur Régional	TR	Alpin
✓ Traceur National	TN	Alpin

Echelons de formation

Les formations sont dispensées aux échelons suivants :

- ⇒ **Régional** par les Bureaux Techniques Régionaux (<http://www.ffs.fr/federation/ffs/organisation?rubrique=structures> – Commission Règles et Contrôles- BTR) pour : Traceur Régional, Juge et Délégué Technique des activités Alpin et Fond.
- ⇒ **National** par les Bureaux Techniques Nationaux de l'activité (<http://www.ffs.fr/federation/ffs/organisation?rubrique=structures> Commission Règles et Contrôles- BTN de l'activité concernée) pour : Traceur National, Juge et Délégué Technique des activités Biathlon, Roller ski, Saut et Combiné Nordique, Ski Freestyle, Snowboard, Telemark, Ski de Vitesse, Ski sur Herbe, par le Groupe de Travail « chronométrage » pour Chronométrateur, Chrono.Nord
- ⇒ **International** par les responsables des DT FIS ou IBU France, uniquement lors des séminaires de recyclage

Formateurs

Sont qualifiés pour dispenser les formations, les formateurs désignés par les BTN et les BTR, les CTS, les DT, DT FIS ou IBU, mais également toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.

Frais de déplacement du formateur

Les frais engagés par le formateur seront répartis comme suit :

- transports (frais kilométriques et de péage) sont à la charge de la FFS (Commission Règles et Contrôles) pour une formation de niveau National et le Comité Régional pour une formation de niveau Régional.
- hébergements et frais de bouche sont à la charge du Comité Régional ou du Club demandeur.

Outils de formation

Pour rendre conviviales et efficaces les séances de formation, la Délégation Règles et Contrôles met à disposition de ses formateurs des documents didactiques (visuels) constamment tenus à jour.

Principes de formation

Les titres de Juges fédéraux correspondent à des fonctions bien définies et à une compétence certaine sans cesse renouvelée.

Pour cela, les formations favorisent la tenue de postes variés lors de mises en situation réelle, associée à un constat de connaissances, au détriment de la notation d'un examen.

Elles comprennent également un Tronc Commun Fédéral relatif à la connaissance du milieu fédéral.

Suivi des formations

Afin de faciliter le suivi du parcours de formation et le déclenchement des recyclages un carnet de fonctions « Livret de Formations » est remis à chaque Juge ou postulant et un « Carnet de stage » à chaque chronométreur.

Utilisation des brevets

L'ensemble des fonctions, pouvant être nécessaire à l'organisation et au déroulement d'une compétition, sont ouvertes aux Juges de Compétitions à l'exception de celles de DT, Traceurs et Chronométreurs (sauf s'ils en possèdent un brevet valide).

Validité des brevets

Sans mission ni recyclage le brevet sera retiré du fichier fédéral et il ne figurera plus sur la licence
Les brevets concernés sont :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| ➤ Juge de Compétition : | Durée de validité = 5 ans |
| ➤ Juge : | Durée de validité = 2 ans |
| ➤ Délégué Technique FFS : | Durée de validité = 2 ans (1) |
| ➤ Chronométreur et Chrono. Nord : | Durée de validité = 5 ans |

Toutes unités de formation donnent lieu à l'établissement d'une attestation (livret de formation).

Toutes obtentions de brevets donnent lieu à l'établissement d'un diplôme ; mention en est portée sur la licence Carte Neige « Compétiteur » ou « Dirigeant » de l'individu (2).

(1) Tous les brevets (Formation ou Recyclage) de Délégué Technique en Ski Alpin ou en Ski de Fond obtenus à compter de la saison 2014/2015 (2015) auront une durée de validité de 3 ans.

(2) Les moniteurs ESF peuvent retrouver mention de leur(s) brevet(s) soit en consultant le site de la FFS (rubrique «[Fédération - Formation] » (<http://www.ffs.fr/federation/enseigner-le-ski/recherche-officiels>) soit en demandant à leur Club, sur présentation de leur carte syndicale, l'édition de leur licence Carte Neige.

Programme « Jeunes Officiels de l'UNSS »

La formation et la certification des Jeunes Officiels UNSS accessible à l'ensemble des élèves licenciés à l'UNSS, délivre une formation pratique et concrète du jeune officiel.

Elle permet :

- de différencier les rôles et les tâches,
- de définir, évaluer, et utiliser les compétences à chaque niveau de pratique.

Disponible dans toutes les Associations Sportives d'établissement le programme sportif 2008/2012 fixe dans chaque discipline pratiquée à l'UNSS un contenu de formation et de certification.

Quatre niveaux sont ouverts.

Dès l'entrée en formation, le Jeune Officiel reçoit le passeport qui lui permet de ranger sa licence UNSS dans la pochette prévue à cet effet et de faire valider toutes ses expériences dans l'arbitrage ou l'organisation.

Lorsqu'il est validé arbitre/juge, il reçoit la carte Jeune Officiel avec la pastille bleue, pastille qui deviendra jaune (niveau académique), puis rouge (niveau national) et enfin verte (niveau international) au fur et à mesure de ses progrès.

Carte Jeune Officiel



Les passerelles avec le secteur fédéral :

- le niveau atteint en UNSS donne une équivalence dans le secteur fédéral. C'est ainsi que pourront être validés « Juge de Compétition FFS » des disciplines Alpin, Fond ou Snowboard ceux ayant atteint le niveau national et leur majorité, et qui en auront émis le souhait auprès de leur BTR.

Les Comités Régionaux transmettront à la FFS la liste des personnes intéressées afin de les intégrer au fichier fédéral.

Qui sont les formateurs ?

En priorité, il s'agit des enseignants d'EPS, experts reconnus, à la fois par la profession et le milieu fédéral. Leur recrutement se fait sur proposition des Services Départementaux de l'UNSS.

Dans certains cas, la formation est confiée au seul secteur fédéral. De toute manière, il faut créer les conditions d'un travail plus complémentaire entre les professeurs d'EPS et le secteur fédéral. Les formateurs désignés par la FFS peuvent également apporter leur contribution.

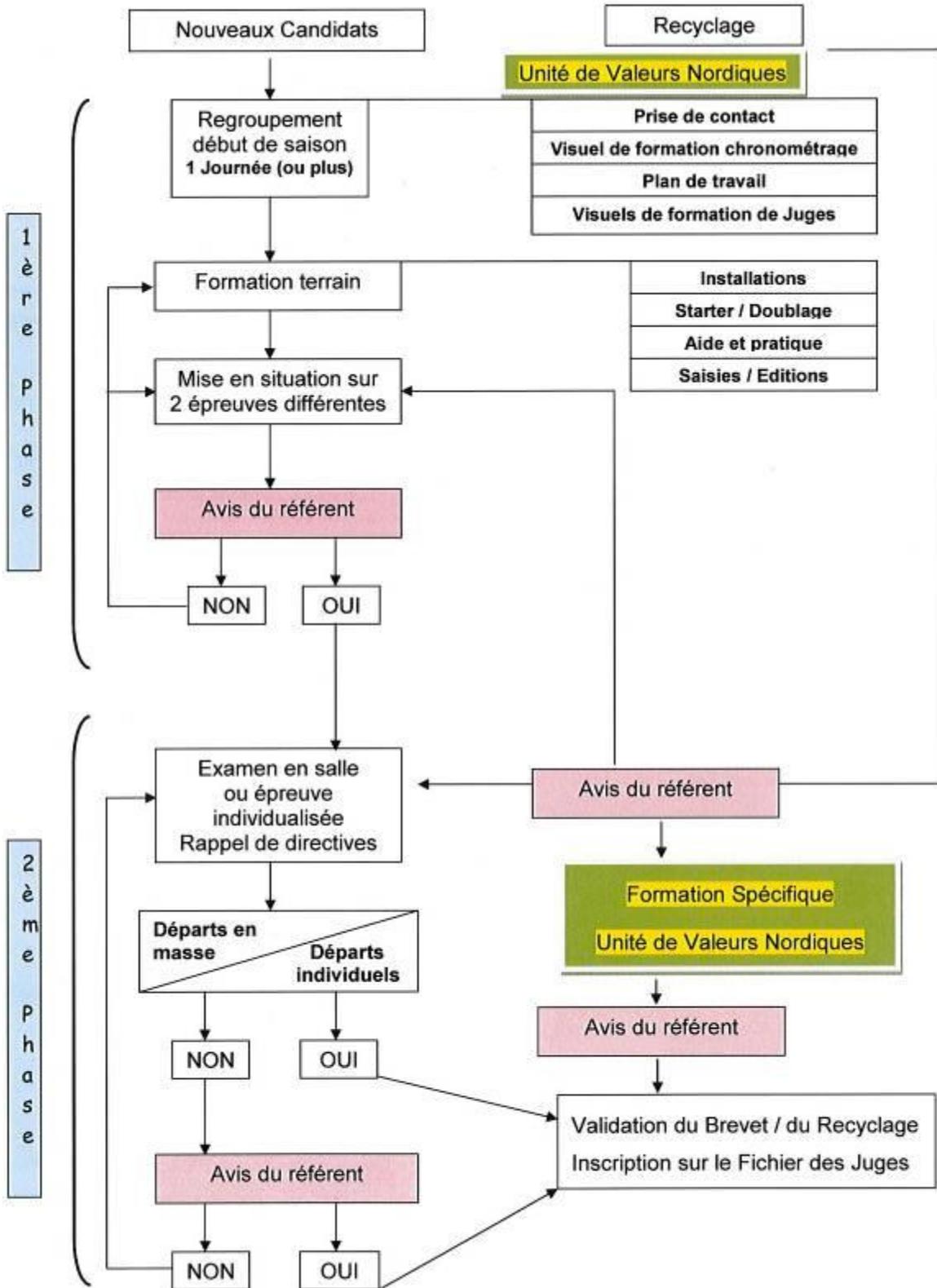
S O M M A I R E

I. Contenu de la formation de Chronométrateur	p-6
II. Contenu de la formation de Juge de Compétition Alpin	p-8
III. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Alpin	p-10
IV. Contenu de la formation de Délégué Technique International Alpin	p-12
V. Contenu de la formation de Traceur Régional	p-13
VI. Contenu de la formation de Traceur National	p-14
VII. Contenu de la formation de Juge de Compétition Ski de Fond	p-15
VIII. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Ski de Fond	p-17
IX. Contenu de la formation de Délégué Technique International Ski de Fond	p-19
X. Contenu de la formation de Juge de Compétition Biathlon	p-20
XI. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Biathlon	p-21
XII. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Biathlon	p-22
XIII. Contenu de la formation de Juge International de Biathlon	p-23
XIV. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Roller Ski	p-24
XV. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Roller Ski	p-25
XVI. Contenu de la formation de Juge de Saut à Ski	p-26
XVII. Contenu de la formation de Juge de Compétition Saut	p-27
XVIII. Contenu de la formation de Directeur d'Épreuve Saut et CN	p-28
XIX. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Saut et CN	p-29
XX. Contenu de la formation de Délégué Technique International Saut	p-31
XXI. Contenu de la formation de Juge de Compétition Snowboard	p-32
XXII. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Snowboard	p-33
XXIII. Contenu de la formation de Juge Snowboard	p-34
XXIV. Contenu de la formation de Délégué Technique International Snowboard	p-35
XXV. Contenu de la formation de Juge de Compétition de Ski Freestyle	p-36
XXVI. Contenu de la formation de Délégué Technique de Ski Freestyle FFS de Ski Freestyle	p-37
XXVII. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Ski Freestyle	p-38
XXVIII. Contenu de la formation de Juge de Ski Freestyle Fédéral	p-39
XXIX. Contenu de la formation de Juge de Ski Freestyle International	p-40
XXX. Contenu de la formation de Juge de Compétition Télémart	p-41
XXXI. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Télémart	p-42
XXXII. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Télémart	p-43
XXXIII. Contenu de la formation de Juge de Compétition Ski de Vitesse	p-44
XXXIV. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Ski de Vitesse	p-46
XXXV. Contenu de la formation de Délégué Technique International Ski de Vitesse	p-48
XXXVI. Contenu de la formation de Juge de Compétition Ski sur Herbe	p-49
XXXVII. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Ski sur Herbe	p-50
XXXVIII. Contenu de la formation de Délégué Technique International Ski sur Herbe	p-51
Livret de Formation (et ses explications)	p-52
Carnet de stage du Chronométrateur	p-52
Carnet d'identité d'Officiel National Saut	p-52

I) FORMATION DE CHRONOMETREUR

INTITULE ABREVIATION	CHRONOMETREUR (Chrono.-Chrono.Nord)
PREROGATIVES	Tenue du poste de Chronométrateur (mesure du temps), intimement lié à la gestion informatique. La validation de ce Brevet est une spécialisation qui se décline ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - le module de base « chrono » et son unité de valeurs « Chrono.Nord » applicable au ski nordique.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. (La connaissance du visuel de la formation des juges de compétition des différentes disciplines est un plus)
ORGANISATION	Nationale par l'intermédiaire des Référénts désignés par le Groupe de Travail Chronométrage. (Les moniteurs ESF qui se destinent au chronométrage d'épreuves fédérales suivront également la formation organisée par les Comités Régionaux)
ENCADREMENT	Par un réseau de Référénts assistés de formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	La durée de la formation, qui demande un important engagement personnel, est dépendante de la disponibilité et du niveau du candidat ; le Carnet de Stage permet un échelonnement sans perte d'acquis antérieurs. Le processus est décrit sur le Synoptique (page suivante) <i>L'Unité de Valeurs Nordiques (CHRONO.NORD) validera les Chronométrateurs ayant suivi les modules de formation liés au traitement des formats de course spécifique aux activités nordiques lors des compétitions du calendrier fédéral.</i>
DUREE DE VALIDITE	Le Chronométrateur ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au maximum tous les 5 ans. Sans mission ni recyclage pendant 2 ans le chronométrateur sera retiré des listes d'agrément. Le référent régional ou son BTR devra informer le groupe de travail « chronométrage » qui est seul habilité à supprimer des listes un chronométrateur.
RECYCLAGE	Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages. Le processus est décrit sur le Synoptique (page suivante).

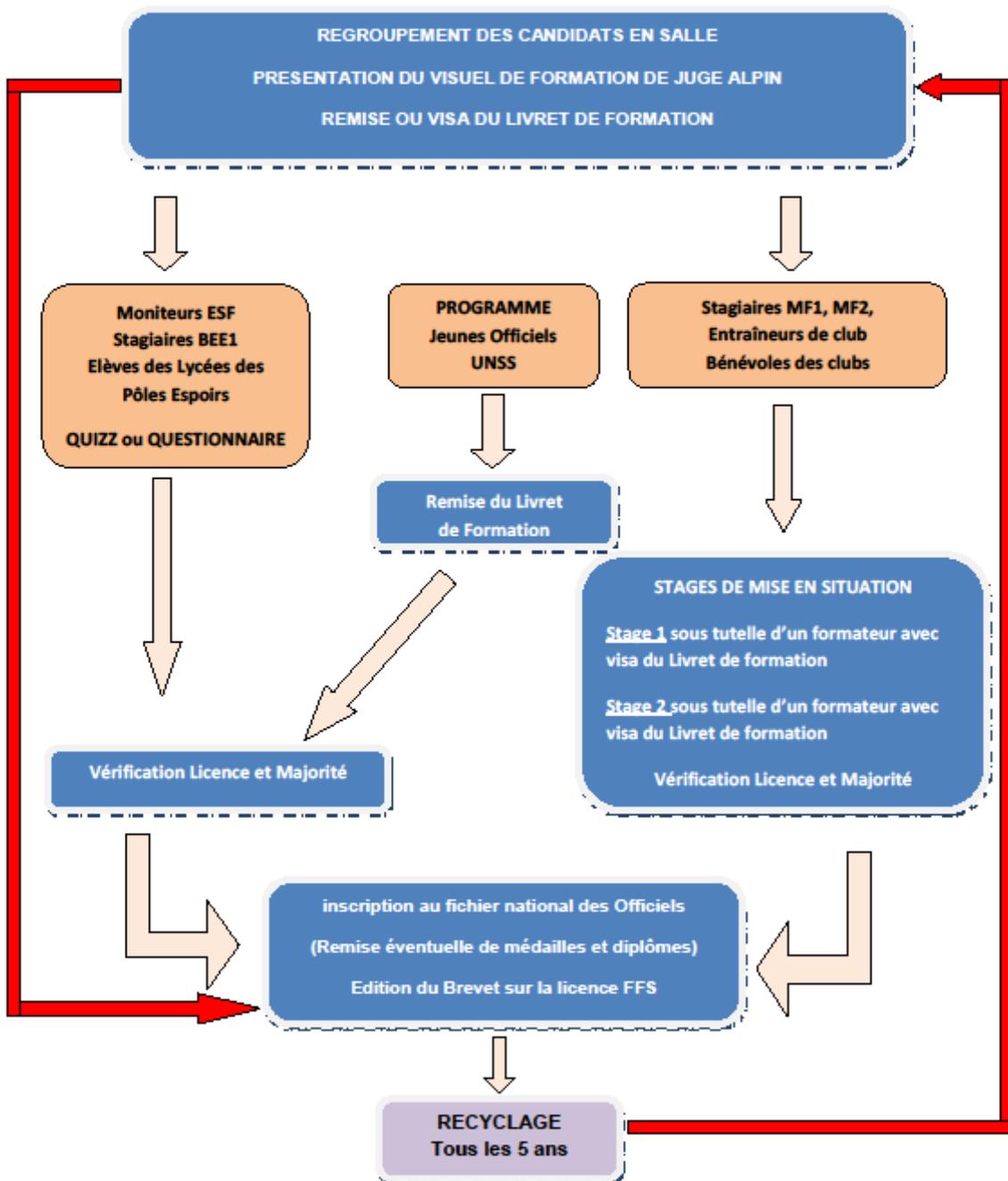
SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DE CHRONOMETREUR (Chrono – Chrono Nord)



II) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION ALPIN

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION ALPIN <i>JC (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski alpin (Juge de porte, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométreur manuel, Starter).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
ORGANISATION	Régionale (Les candidats présents aux stages de l'UF Pratiques Compétitives organisés par la FFS, les élèves des Lycées des Pôles Espoirs ainsi que les bénéficiaires de la filière Jeune Officiel de l'UNSS sont dispensés de la phase 2 ci-dessous)
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application. Remise du Livret de Formation <u>Durée</u> : 2h30 - 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> : Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur. Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.

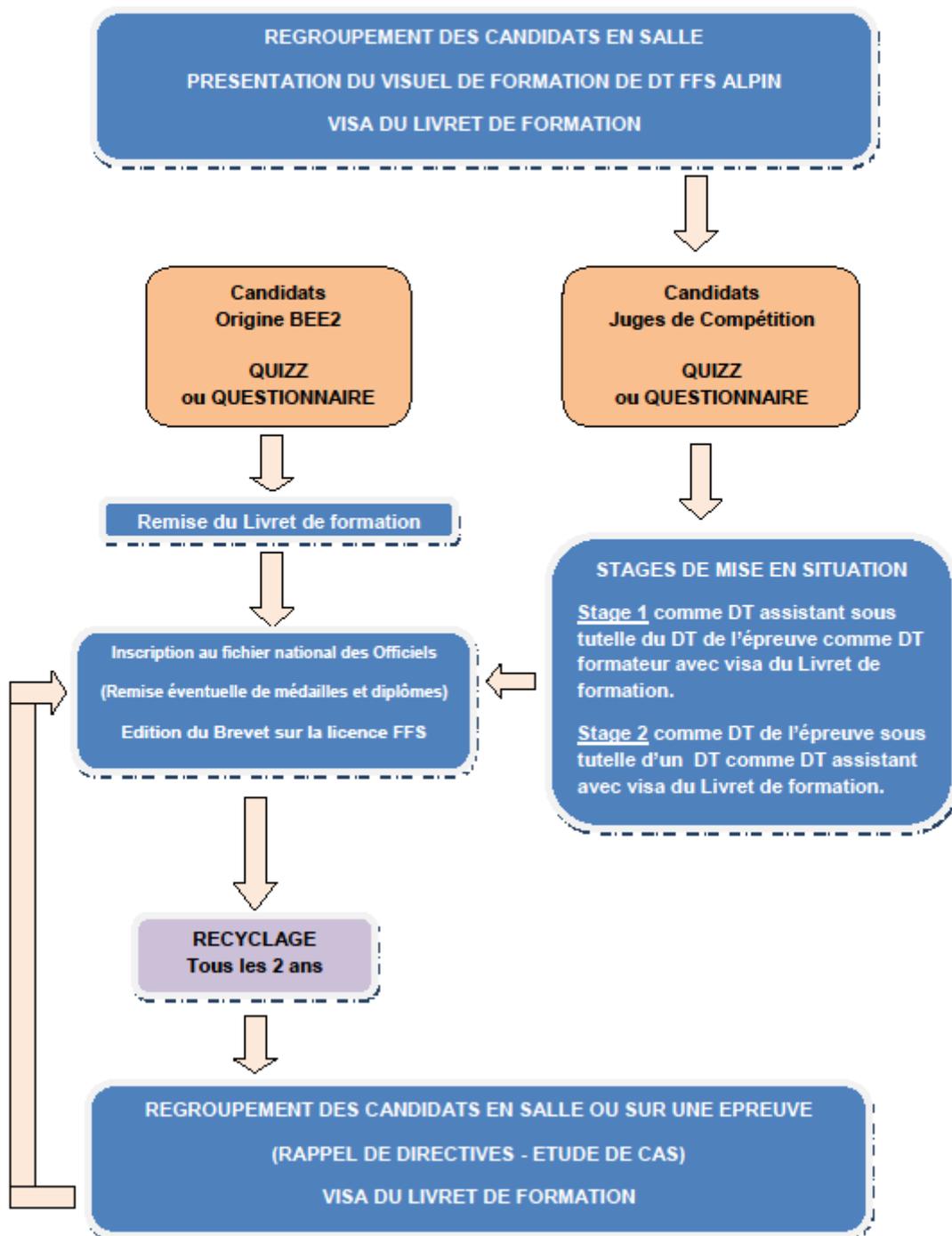
ORGANISATION DE LA FORMATION DE JUGE DE COMPETITION ALPIN



III) FORMATION DE DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN <i>DTF (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau National et Régional.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.</p> <p>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)</p>
ORGANISATION	Régionale (Les candidats ayant satisfait aux épreuves du BEE2 sont dispensés des phases 2 et 3 ci-dessous
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur..</p> <p>- 3 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. La durée de validité du brevet passe à 3 ans pour toute formation ou recyclage effectué à compter de la saison 2014/2015 (2015).</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>(La participation des DT FFS aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de recyclage fédéral.)</p>

**ORGANISATION DE LA FORMATION DE DELEGUE DE COMPETITION FFS
« DTF ALPIN »**



IV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN <i>DTI (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande de la FIS ou de son représentant en France les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau International (FIS, WCS, JO)
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans au moins et 40 ans (45 ans pour les entraîneurs nationaux) au plus à la date de présentation du postulat. L'expérience et le recul nécessaires ne permettent en réalité que des candidatures à l'âge de 30 ans.</p> <p>Parler au moins une des langues étrangères officielles de la FIS.</p> <p>Etre titulaire du Brevet Délégué Technique Fédéral depuis 2 ans.</p> <p>Avoir de solides connaissances sur l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses.</p>
ORGANISATION	<p>Nationale.</p> <p>« Formulaire de candidature » à télécharger. http://www.fis.fr/pdf/formation/FFSformoff-alpin-dti.pdf</p>
ENCADREMENT	Par des formateurs de la FIS identifiés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 <u>Postulant</u> → le postulant présentera sa lettre de motivation au responsable français des DT FIS par l'intermédiaire de son BTR et du BTN alpin. Son acceptation marquera le début de la période d'observation (1 an) pendant laquelle il participera aux cours de formation annuels, assistera sous la tutelle d'un DT à 2 compétitions FIS et en établira les rapports.</p> <p>- 2 – <u>Candidat</u>: → le candidat participera aux cours de formation annuels et passera les examens écrits et oraux dans une des langues officielles de la FIS. Il sera assigné à une mission pratique sur une épreuve de vitesse (coupe d'Europe) sous la supervision d'un DT examinateur ainsi qu'à un examen pratique en fonctionnant comme DT.</p> <p>- 3 – Si, après examen par la FIS, des différents dossiers qu'il aura établi le candidat est considéré comme admissible, il deviendra DT FIS après le prochain cours de formation DT FIS.</p>
DUREE DE VALIDITE	Le DT qui, au cours de 2 années consécutives n'aura pas accompli la mission confiée perdra sa qualification.
RECYCLAGE	<p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Le DT est tenu de participer annuellement aux cours de formation organisés sous l'égide de la FIS à défaut de perdre sa qualification.</p>

V) FORMATION DE TRACEUR REGIONAL

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR REGIONAL TR
PREROGATIVES	Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve ou du Comité Alpin Régional, le traçage des épreuves de ski alpin de niveau régional.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre présenté par son Président de club. Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves alpines ainsi que des notions de traçage.
ORGANISATION	Le brevet de Traceur Régional est obtenu au cours de stages – examens organisés à l'initiative des comités régionaux.
ENCADREMENT	Délégués à l'entraînement régional.
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 2 jours. Le visuel de formation de Juge de Compétition Alpin (y compris le Tronc Commun Fédéral est présenté à l'occasion)
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un traceur régional non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique National mettra à la disposition des traceurs des documents de formation continue sur le site de la FFS rubrique :[Fédération – Formation – Officiels – chapitre « Formation Continue »] dont le lien est le suivant : http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf

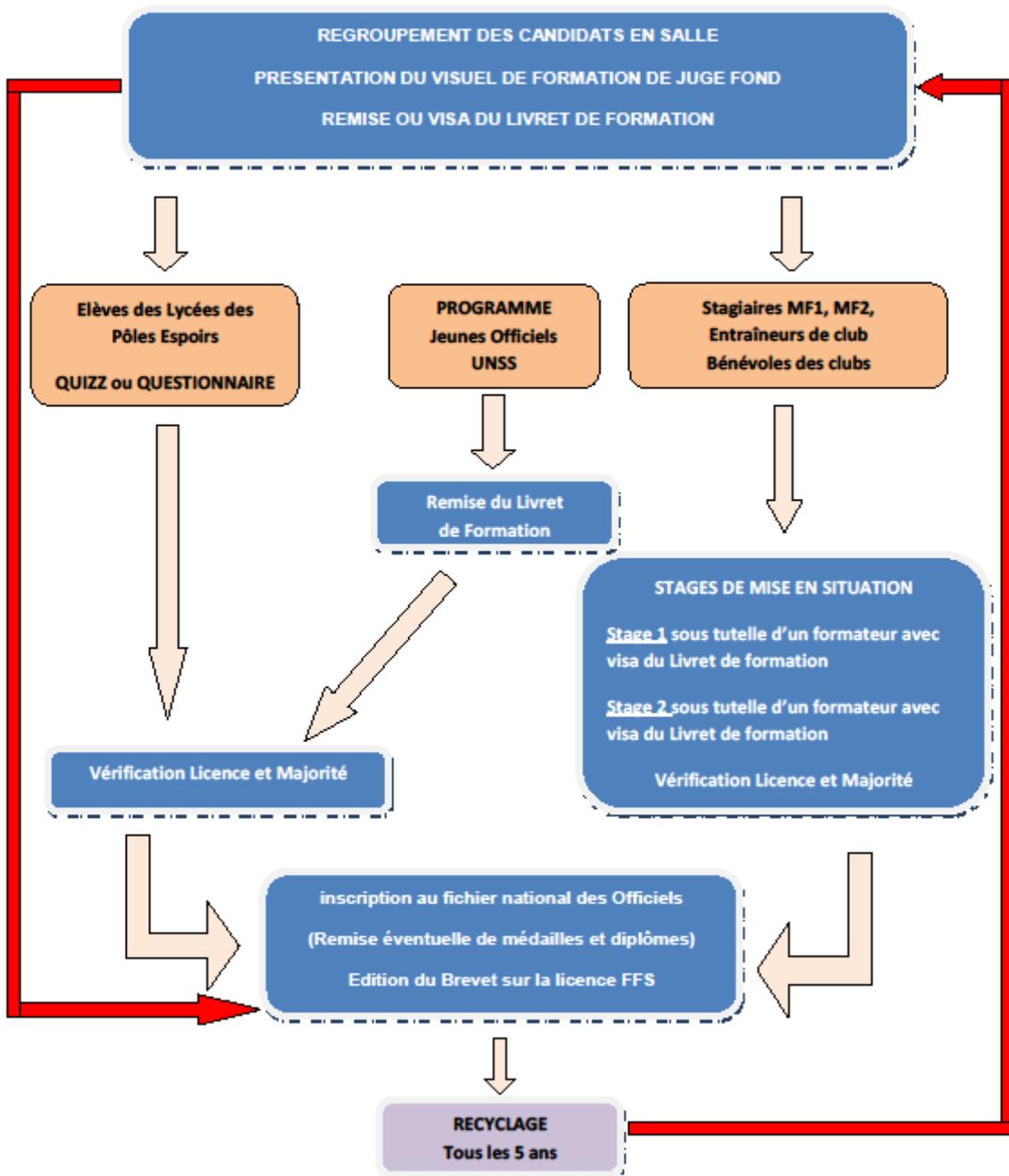
VI) FORMATION DE TRACEUR NATIONAL

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR NATIONAL <i>TN</i>
PREROGATIVES	Désigné par le Délégué Technique nommé par la FFS ou par les coordonnateurs des circuits Hommes et Dames des épreuves internationales en France, il assure le traçage des épreuves de ski alpin.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son comité régional. La filière d'inscription par le <i>SNMSF</i> existe également Etre traceur régional depuis au moins 1 an (mais avec un maximum de 3 ans) et avoir déjà tracé.
ORGANISATION	Le brevet de Traceur National est obtenu au cours de stages – examens organisés annuellement par la FFS.
ENCADREMENT	Délégués à l'entraînement national
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 2 jours.
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un traceur national non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique National mettra à la disposition des traceurs des documents de formation continue sur le site de la FFS rubrique : [Fédération – Formation – Officiels – chapitre « Formation Continue »] dont le lien est le suivant : http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf

VII) FORMATION DE JUGES DE COMPETITION SKI DE FOND

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION FOND JC (Fond)
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de fond (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Juge à l'arrivée, Contrôleur à l'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter, Chef du contrôle, Chef du stade, Contrôleur).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
ORGANISATION	Régionale. (Les élèves des Lycées des Pôles Espoirs ainsi que les bénéficiaires de la filière Jeune Officiel de l'UNSS sont dispensés de la phase 2 ci-dessous).
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral). Remise du Livret de Formation <u>Durée</u> : 2h30 - 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> . Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur. Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.

ORGANISATION DE LA FORMATION DE JUGE DE COMPETITION SKI DE FOND

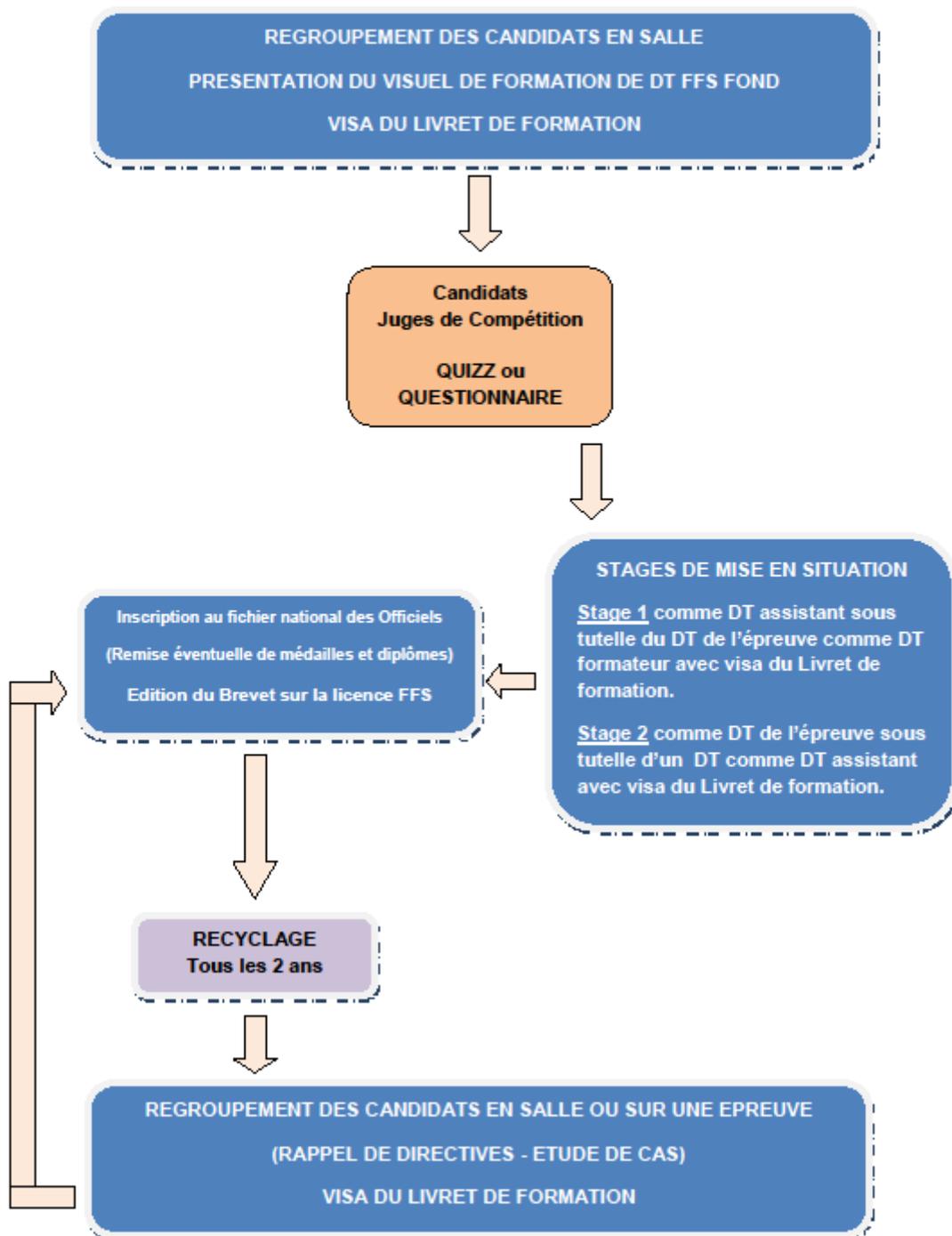


VIII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SKI DE FOND

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SKI DE FOND <i>DTF (Fond)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans. (Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)
ORGANISATION	Régionale.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	La formation est programmée sur 2 phases. <u>1^{ère} phase</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS. Visa du Livret de Formation, durée : 2h30 <u>Stage pratique</u> : de mise en situation comme DT assistant sur une course avec un DT formateur. <u>2^{ème} phase</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant qui validera le brevet. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. La durée de validité du brevet passe à 3 ans pour toute formation ou recyclage effectué à compter de la saison 2014/2015 (2015). Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION DE DELEGUE DE COMPETITION FFS

«DTF FOND»



IX) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI DE FOND

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONALSKI DE FOND
ABREVIATION	<i>DTI (Fond)</i>

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

X) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION BIATHLON

INTITULE	JUGE DE COMPETITION BIATHLON <i>JC (Biathlon)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Biathlon (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Chef du Pas de Tir, Chef des Pistes, Chef du stade, Chef du contrôle du Matériel, Juge à l'arrivée, Contrôleur à l'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter, Chef du contrôle, Contrôleur).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
ORGANISATION	NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de JC Biathlon puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral).</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 4h00</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> :</p> <p>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

XI) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS BIATHLON

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION BIATHLON <i>DTF (Biathlon)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande du BTN, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans. (Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, du règlement IBU et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)
ORGANISATION	NATIONALE. Le Responsable national met en place tous les deux ans (années paires) un séminaire (formation et/ou recyclage) de DT FFS Biathlon. Les dates de ce séminaire sont communiquées aux Comités Régionaux.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	La formation est programmée sur 1 à 2 ans. <u>1^{ère} étape</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité et son règlement (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) d'études de cas relatifs aux applications du RIS (règlement IBU). Visa du Livret de Formation, durée : 4h00 <u>2^{ème} étape</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme Assistant DT sur une course nationale avec un DT formateur comme DT assistant qui validera le brevet. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages. (voir Organisation) Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.

XII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL BIATHLON

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL BIATHLON <i>DTI (Biathlon)</i>
-----------------	--

Contacter le responsable français des Délégué Technique IBU par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

Les personnes âgées entre 28 et 55 ans peuvent faire acte de candidature pour la qualification de Délégué Technique International.

L'âge limite pour exercer en tant que Délégué Technique International est de 65 ans.

XIII) FORMATION DE JUGE INTERNATIONAL DE BIATHLON

INTITULE	JUGE INTERNATIONAL DE BIATHLON <i>Jl (Biathlon)</i>
-----------------	---

Contactez le responsable français des Juges Internationaux IBU par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

Les personnes âgées entre 22 et 57 ans peuvent faire acte de candidature pour la qualification de Juge International.

L'âge limite pour exercer en tant que Juge International est de 65 ans.

XIV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS ROLLERSKI

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION ROLLERSKI DTF (Roller Ski)
PREROGATIVES	Veiller, à la demande du BTN ou des BTR, au respect des règles et des instructions lors des épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition de ski de fond depuis 2 ans.</p> <p>(Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)</p>
ORGANISATION	Régionale basée sur la formation des DT ski de fond. L'accent sera mis sur les problèmes de sécurité liés à l'utilisation du domaine public et à l'utilisation d'un matériel spécifique.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>La formation est programmée sur 2 ans.</p> <p><u>1^{ère} année</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs. Visa du Livret de Formation, durée : 2h30</p> <p><u>Stage pratique</u> : de mise en situation comme DT assistant sur une course avec un DT formateur.</p> <p><u>2^{ème} année</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation simultanément au recyclage des DT Ski de Fond.</p>

XV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL ROLLERSKI

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL ROLLERSKI
ABREVIATION	<i>DTI (Roller Ski)</i>

Contacter le responsable français des Délégué Technique FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

XVI) FORMATION DE JUGE DE SAUT A SKI

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE SAUT A SKI J (Saut et CN)
PREROGATIVES	Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve pour la fonction de juge aux longueurs ou sous celle du Responsable formation régionale, le jugement de style des épreuves de saut de niveau régional.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves de Saut ainsi que des notions de notations de style.
ORGANISATION	Le brevet de Juge est obtenu au cours de stages – examens organisés à l'initiative du responsable formation dans les comités régionaux.
ENCADREMENT	Délégués responsable de la formation régionale.
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 1 jour. Le visuel de formation de Juge de longueur et de style selon le livret RIS Livre III règles communes Saut à Ski. (Le Tronc Commun Fédéral est présenté à cette occasion)
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un Juge non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique Régional mettra à la disposition des Juges le RIS Livre III règles communes Saut à Ski, document de référence et de formation continue.

XVII) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION SAUT

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION SAUT <i>JC (Saut)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de saut et combiné nordique (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Juge de style, Juge à l'arrivée, Starter, Chef du contrôle, Chef du stade).
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre présenté par le Président de la Commission Saut de son Comité et être déjà titulaire</p>
ORGANISATION	NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de JC Saut & Combiné Nordique puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels, soit toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral).</p> <p>Remise du Carnet d'identité d'Officiel National Saut</p> <p><u>Durée</u> : 1 journée</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u>:. Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Le BTN Saut a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

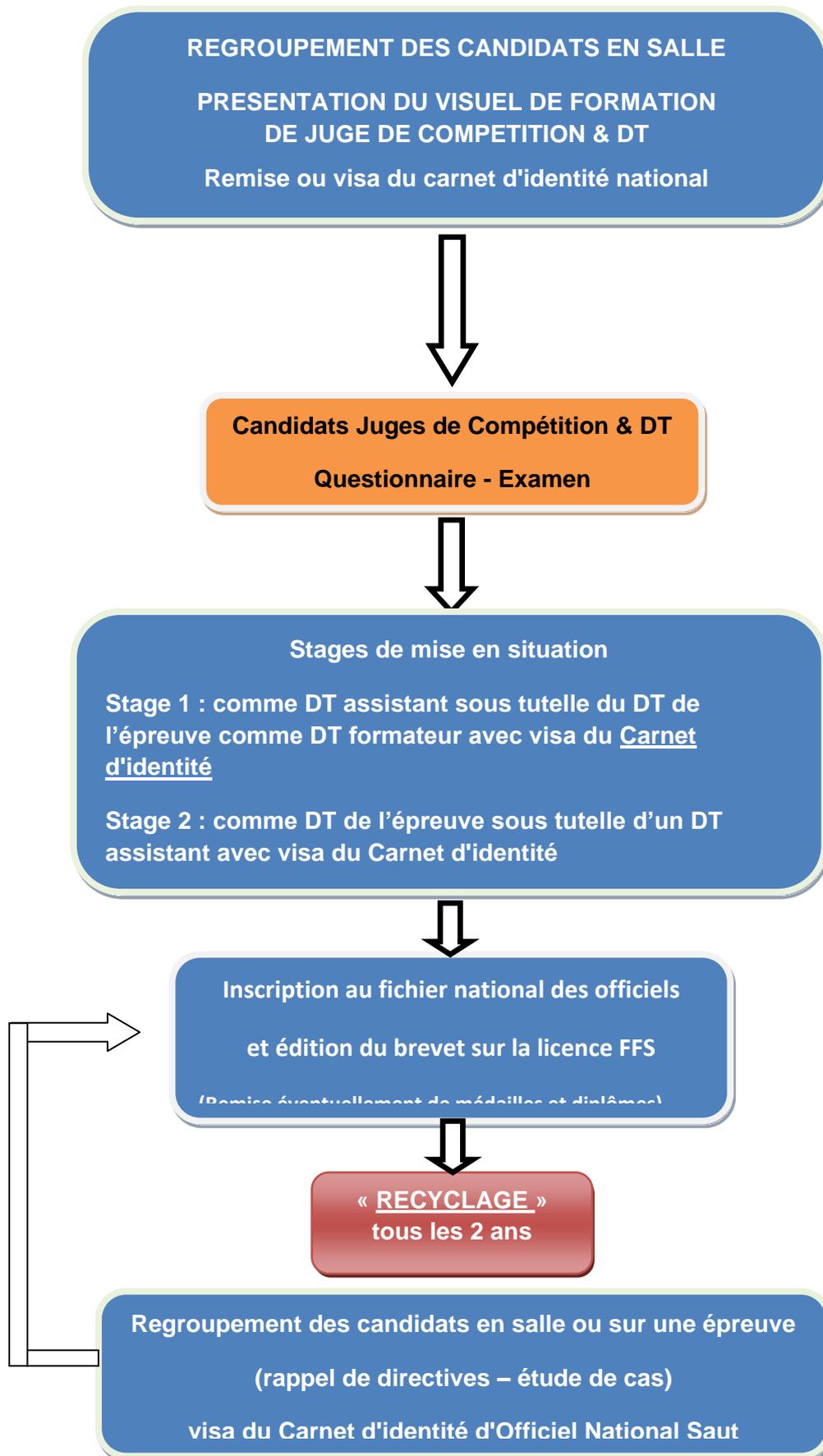
XVIII) FORMATION DE DIRECTEUR D'ÉPREUVE SAUT

INTITULE ABREVIATION	DIRECTEUR D'ÉPREUVE SAUT & COMBINÉ NORDIQUE <i>DE (Saut & CN)</i>
PREROGATIVES	Tenue du poste de responsable du Comité d'Organisation et du déroulement des épreuves de ski de saut et de ski de fond pour le combiné nordique.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre présenté par le Président, Commission Saut de son Comité.
ORGANISATION	NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de Directeur d'Epreuve Saut & Combiné Nordique puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels, soit toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.
FORMATION	Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 1 jour. Le visuel de formation de Juge de longueur et de style selon le livret RIS Livre III règles communes Saut à Ski. (Le Tronc Commun Fédéral est présenté à cette occasion)
DUREE DE VALIDITE	Le brevet d'un Directeur d'Epreuve non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.
RECYCLAGE	Le Bureau Technique Régional mettra à la disposition des Juges le RIS Livre III règles communes Saut à Ski, document de référence et de formation continue.

XIX) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SAUT

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SAUT DTF (Saut & CN)
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des responsables régionaux ou nationaux, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre présenté par le Président de la commission saut de son Comité.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.</p> <p>(Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, du règlement RIS et FFS et avoir des notions de jugement et de gestion informatique des courses.)</p>
ORGANISATION	NATIONALE. Le Responsable national met en place tous les deux ans un séminaire (formation et/ou recyclage) de DT FFS Saut et CN. Les dates de ce séminaire sont communiquées aux Comités Régionaux.
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>La formation est programmée sur une journée et validée après le stage pratique.</p> <p><u>1^{ère} étape</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité et son règlement (y compris Tronc Commun Fédéral), approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Carnet d'identité d'officiel national Saut</p> <p><u>2^{ème} étape</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme Assistant DT sur une course nationale avec un DT formateur qui validera le brevet.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant, au maximum dans un délai d'un an.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages. (voir Organisation)</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p>

ORGANISATION DE LA FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION « SAUT & CN »



XX) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT <i>DTI (Saut)</i>
---------------------------------------	--

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

XXI) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION SNOWBOARD

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION SNOWBOARD <i>JC (Snowboard)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Snowboard (Juge de porte, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
ORGANISATION	Régionale (ou regroupement National)
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application. Remise du Livret de Formation <u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> : Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

XXII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SNOWBOARD

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION SNOWBOARD (DTF SNOWBOARD)
PREROGATIVES	<p>Le DTF est le représentant officiel de la FFS et il siège en qualité de Président du Jury ; il est à proprement parler le responsable d'une compétition de Snowboard.</p> <p>Il fait respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes, avec le soutien du Jury ; il contrôle le déroulement de la manifestation et assiste les organisateurs.</p>
PREREQUIS	<p>Etre licenciés dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Avoir son diplôme de Juge de Compétition.</p>
ORGANISATION	Régionale ou Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs désignés par les BTR
FORMATION	<ul style="list-style-type: none">- Stage théorique de présentation de la discipline et mise en œuvre d'une compétition : ½ journée en salle – organisation et réglementation- Stage pratique de mise en œuvre d'une compétition : 1 journée sur le terrain – préparation de la piste et sécurité- Stage en situation sur une compétition régionale ou nationale supervisé par un DTF formateur : 1 journée sur le terrain
DUREE DE VALIDITE	<p>Le DTF ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage).</p> <p>Durée de validité : 2 ans</p>
RECYCLAGE	Stage de formation annuel de mise à jour, une fois tous les deux ans.

XXIII) FORMATION DE JUGE SNOWBOARD

(Document en cours de réalisation)

INTITULE ABREVIATION	JUGE SNOWBOARD <i>J (Snowboard)</i>
PREROGATIVES	
PREREQUIS	
ORGANISATION	
ENCADREMENT	
FORMATION	
DUREE DE VALIDITE	
RECYCLAGE	

XXIV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SNOWBOARD

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SNOWBOARD <i>DTI (Snowboard)</i>
---------------------------------------	--

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

XXV) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION DE SKI FREESTYLE

INTITULE	JUGE DE COMPETITION DE SKI FREESTYLE <i>JC (Ski Freestyle)</i>
PREROGATIVES	Assurer, les missions concernant l'organisation terrain, des épreuves de Ski Freestyle (Skicross, Half Pipe, Bosses et Slope Style) pour tenir les rôles suivants : Aboyeur, Starter, Chef Contrôleur, Contrôleur de porte, Juge à l'arrivée, Gestionnaire Informatique et Directeur d'Epreuve
PREREQUIS	Etre majeur et licencié dans un club FFS
ORGANISATION	Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels
FORMATION	Liée à la mission <ul style="list-style-type: none">- Partie théorique la veille ou juste avant la 1^{ère} mission- Partie pratique et évaluation lors de la mission
DUREE DE VALIDITE	5 ans (en essayant de remplir de 1 à 2 missions par hiver (à minima))
RECYCLAGE	Les recyclages se font dans les mêmes conditions que les formations sur chaque mission

XXVI) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE FEDERAL DE SKI FREESTYLE

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE FEDERAL DE SKI FREESTYLE <i>DTF (Ski Freestyle)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlements Internationaux du Ski) lors d'épreuves de Ski Freestyle de niveau régional ou national
PREREQUIS	Etre majeur et licencié dans un club FFS
ORGANISATION	Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels
FORMATION	La Formation est programmée sur 2 ans 1 ^{ère} année <ul style="list-style-type: none">- Partie théorique sur 1 journée en salle (séminaire annuel)- Partie pratique de mise en situation comme DT assistant sur une épreuve avec un DT Formateur 2 ^e année <ul style="list-style-type: none">- Stage pratique de mise en situation comme DT sur une épreuve avec un DT Formateur
DUREE DE VALIDITE	2 ans Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage) au minimum tous les 2 ans. Sans mission ni recyclage durant cette période, le DT sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Le BTN a la charge, de mettre en place avec la Commission Ski Freestyle les recyclages annuels

**XXVII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL
DE SKI FREESTYLE**

INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL DE SKI FREESTYLE <i>DTI (Ski Freestyle)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande, de la FIS (via le BTN), les missions prévues par le RIS (Règlements Internationaux du Ski) lors d'épreuves de Ski Freestyle de niveau international
PREREQUIS	Etre majeur et licencié dans un club FFS Etre titulaire du diplôme de FT Fédéral de Ski Freestyle
ORGANISATION	Internationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels
FORMATION	Selon les règles FIS
DUREE DE VALIDITE	2 ans Voir avec la FIS Sans mission ni recyclage durant cette période, le DT sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Une participation tous les 2 ans au stage de la FIS

XXVIII) FORMATION DE JUGE DE SKI FREESTYLE FEDERAL

INTITULE	JUGE FEDERAL DE SKI FREESTYLE <i>J (Ski Freestyle)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande du Responsable des juges nationaux, les missions inscrites sur les calendriers (nationaux et régionaux) dans les disciplines des Bosses, Half Pipe et Slope Style suivant sa spécialisation . . .
PREREQUIS	Etre majeur et licencié dans un club FFS Etre titulaire d'un diplôme de juge fédéral de niveau C
ORGANISATION	Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels
FORMATION	<p>La Formation pour le 1^{er} niveau : C, est programmée sur 2 ans</p> <p><u>1^{ère} année</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partie théorique : sur 1 journée en salle (séminaire annuel) - Partie pratique : mise en situation comme assistant sur quelques épreuves de Coupe de France ou Critérium Jeune. <p><u>2^e année</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^e partie théorique : sur 1 journée en salle (séminaire annuel) en avant saison <p>L'obtention du diplôme de niveau C à l'issue de cette 2^e journée théorique permet d'œuvrer sur le circuit dès l'hiver suivant en tant que Juge C</p>
DUREE DE VALIDITE	2 ans
RECYCLAGE	Organisation d'un séminaire formation/recyclage tous les ans

XXVIX) FORMATION DE JUGE DE SKI FREESTYLE INTERNATIONAL

INTITULE	JUGE DE SKI FREESTYLE INTERNATIONAL <i>Jl (Ski Freestyle)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande de la FIS et suivant sa spécialisation (bosses, saut ou newstyle) une présence dans un jury de compétition international.
PREREQUIS	Etre majeur et licencié dans un club FFS Etre titulaire d'un niveau Juge A ou B FIS
ORGANISATION	Internationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels
FORMATION	<p>Suivant les règles FIS :</p> <p>Un juge C peut être proposé à la FIS par sa fédération pour être juge assistant sur des C.E. organisées dans son pays</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'année suivante il peut être proposé en tant que juge également sur des C.E. (dans sa spécialité) - Au printemps suivant, en fonction des compétitions jugées, la fédération propose sa validation au niveau B de la liste Juges Ski Freestyle de la FIS - Si la validation est obtenue lors du congrès, il doit participer à un séminaire international validé par la FIS - Il peut ensuite postuler à la participation à des jurys de Coupe du Monde et de Coupe d'Europe. - L'accès au niveau A se fait également sur proposition des Fédérations en fonction des compétitions jugées et des participations aux séminaires internationaux <p>La progression sur les niveaux A et B se fait indépendamment par spécialité : Bosses / Saut / Half Pipe et Slope Style</p> <p>1^{er} Ex : un juge international peut très bien avoir un niveau A en Bosses, B en Saut Acrobatique et ne pas juger de Half Pipe et Slope Style</p> <p>2^{ème} ex : Un juge peut à l'inverse gravir uniquement les 3 échelons du Half Pipe et Slope Style sans se former sur les bosses et le saut.</p>
DUREE DE VALIDITE	Selon les règles FIS
RECYCLAGE	Organisation chaque année de plusieurs séminaires internationaux

XXX) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION TELEMARK

INTITULE	JUGE DE COMPETITION TELEMARK <i>JC (Télémark)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de télémark (contrôleur matériel, Juge de porte, juge au tremplin, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Épreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.
ORGANISATION	Régionale et Nationale (une session réservée au télémark par an)
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application.</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> :</p> <p>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>

XXXI) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS TELEMAR

Formation commune avec le ski alpin.

Les candidats doivent participer à une formation « ski alpin ».

INTITULE	DELEGUE DE COMPETITION FFS TELEMAR <i>DTF (Télémark)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau National et Régional.
PREREQUIS	<p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition Alpin et du diplôme de DT Alpin.</p> <p>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)</p>
ORGANISATION	Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION commune avec le Ski Alpin	<p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Livret de Formation <u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur..</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> <p>Le BTN Telemark, à la demande du candidat, validera son brevet à l'issu de la formation « DT Alpin ».</p>
DUREE DE VALIDITE	<p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 3 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>
RECYCLAGE	<p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. (La participation des DT FFS aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de recyclage fédéral.)</p>

XXXII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL TELEMARCK

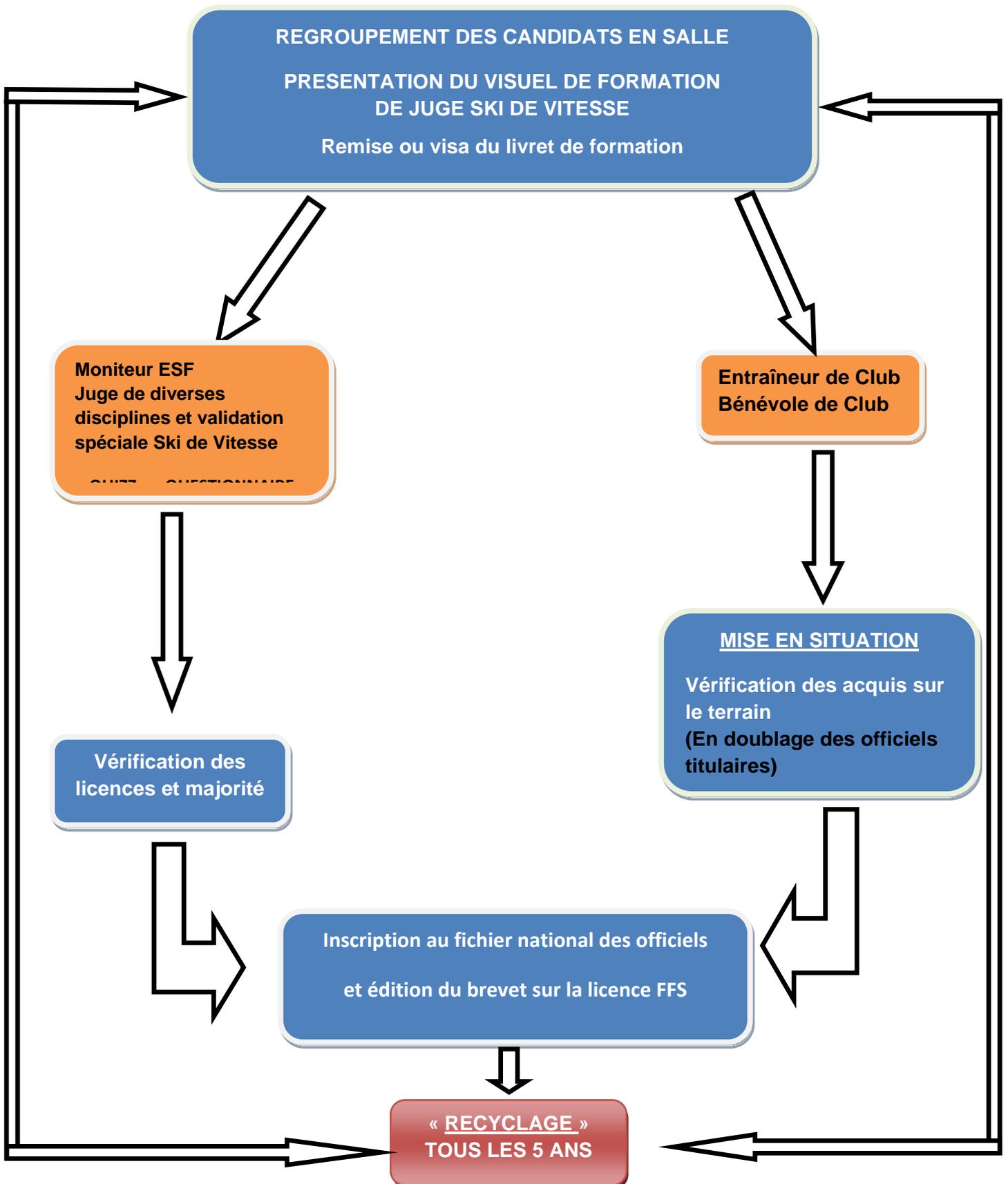
INTITULE	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL TELEMARCK <i>DTI (Télémark)</i>
-----------------	---

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

XXXIII) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION SKI DE VITESSE

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION SKI DE VITESSE <i>JC (Ski de Vitesse)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Ski de Vitesse (Juge de départ et d'arrivée, Juge Chef de Piste, Arbitre, Arbitre Assistant, Directeur d'Epreuve, Chronométreur manuel, Starter).
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Avoir un bon niveau de ski
ORGANISATION	Régionale
ENCADREMENT	Par des formateurs désignés comme tels.
FORMATION	<p>- 1 En salle → projection d'un visuel (PowerPoint) sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi d'un Quizz de 21 questions relatives à la connaissance du RIS et des règlements Jeunes et Adulte et leurs applications. Remise du Livret de Formation Durée : 2h30</p> <p>- 2 - Evaluation et certification sur le terrain: Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation. Durée : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p>
DUREE DE VALIDITE	Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur. Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.
RECYCLAGE	Les recyclages seront réalisés par le représentant de la discipline nommé par le BTN. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.

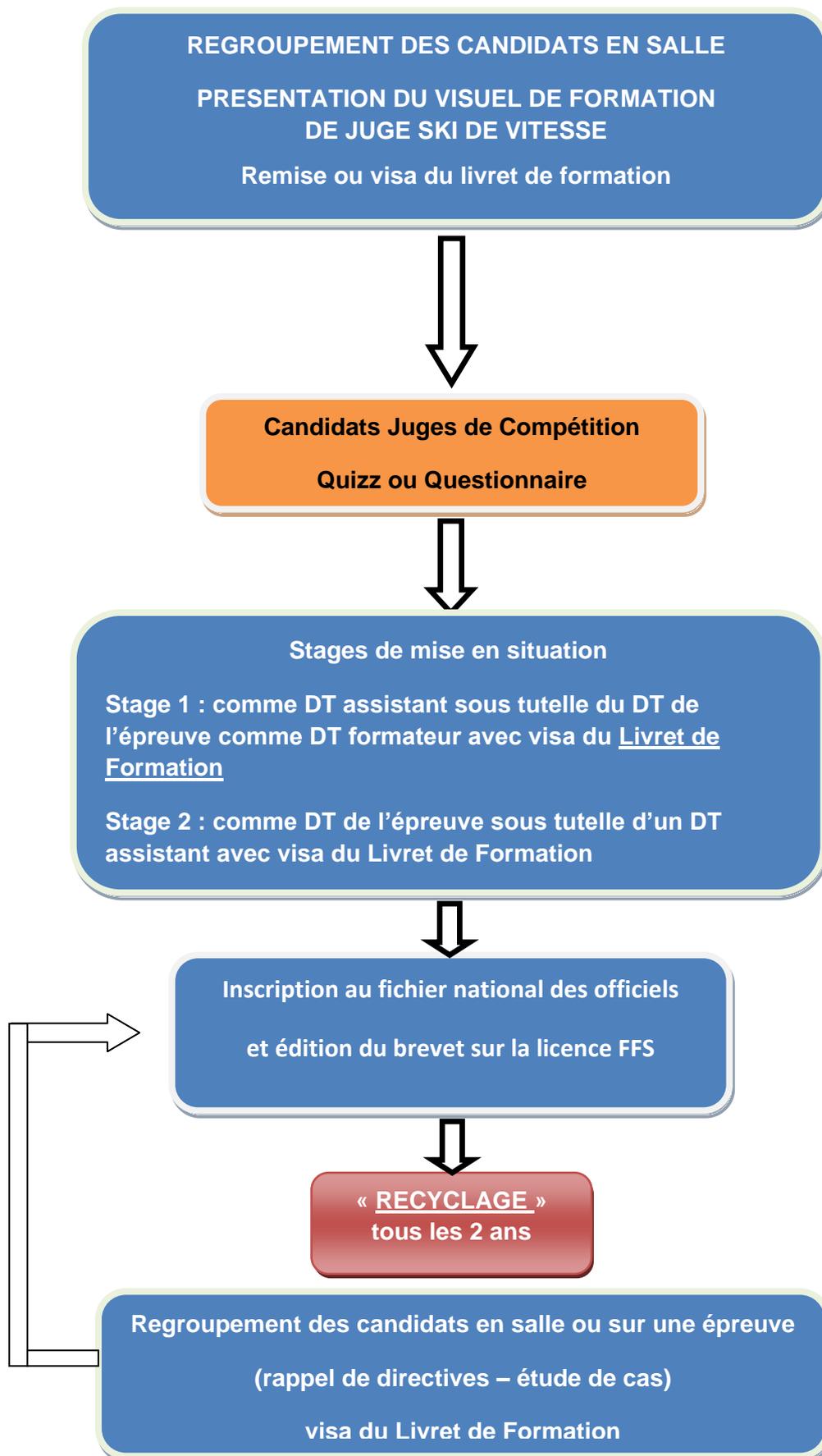
ORGANISATION DE LA FORMATION DE JUGE DE COMPETITION « SKI DE VITESSE »



**XXXIV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS
SKI DE VITESSE**

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION SKI DE VITESSE <i>DTF (Ski de Vitesse)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande des BTN ou du représentant au BTR, les missions prévues par le RIS (Règlements FIS, Jeunes et Adultes) lors d'épreuves de niveau régional et national.
PREREQUIS	Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans et avoir officié comme tel. Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)
ORGANISATION	Nationale
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels.
FORMATION	- 1 En salle → projection d'un visuel (PowerPoint) sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation), suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications des règlements (FIS, Adultes et Jeunes) Visa du Livret de Formation Durée : 2h30 - 2 – Stage 1 pratique: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur. - 3 – Stage 2 pratique: → comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant. Durée : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément
RECYCLAGE	Les représentants au BTR ont la charge du déclenchement des recyclages. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. La participation aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de Recyclage

ORGANISATION DE LA FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION « SKI DE VITESSE »



**XXXV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL
SKI DE VITESSE**

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI DE VITESSE <i>DTI (Ski de Vitesse)</i>
---------------------------------------	--

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

XXXVI) FORMATION DE JUGE DE COMPETITION SKI SUR HERBE

(Document en cours de réalisation)

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION SKI SUR HERBE <i>JC (Ski/Herbe)</i>
PREROGATIVES	
PREREQUIS	
ORGANISATION	
ENCADREMENT	
FORMATION	
DUREE DE VALIDITE	
RECYCLAGE	

**XXXVII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS
SKI SUR HERBE**

(Document en cours de réalisation)

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION SKI SUR HERBE <i>DTF (Ski/Herbe)</i>
PREROGATIVES	
PREREQUIS	
ORGANISATION	
ENCADREMENT	
FORMATION	
DUREE DE VALIDITE	
RECYCLAGE	

**XXXVIII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL
SKI SUR HERBE**

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI SUR HERBE <i>DTI (Ski/Herbe)</i>
---------------------------------------	--

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

